Vitamin 3 - formule 3 - régime général Exemples de remboursement⁽¹⁾ au 01/01/2023

Exemples de remboursement ⁽¹⁾ au 01/01/2023							
Contrat d'assurance santé responsable ⁽²⁾	Tarif le plus souvent facturé ou tarif réglementé	Base de remboursement de la Sécurité sociale (BR) ⁽³⁾	Remboursement assurance maladie obligatoire (AMO)	Remboursement Vitamin 3 Formule 3	Reste à charge		
Hospitalisation	20 € (15 € en service						
Forfait journalier hospitalier (hébergement)	psychiatrique)	0 €	0 €	20 € (15 €)	0 €		
				50 € en médecine, chirurgie et maternité	Illimité en médecine, chirurgie et maternité		
Chambre particulière (sur demande du patient)	NC	Non remboursé	Non remboursé	30 € en rééducation fonctionnelle, maison de repos et de convalescence, soins de suite et de	Limité à 60 jours par an en rééducation fonctionnelle, maison de repos et de convalescence, soins de suite et de réadaptation.		
				réadaptation	Exclu en psychiatrie		
L'hânital nublic inclut la r	Ámunáration dos praticions da	Séjour avec actes lo		és séparément dans le secteur privé.			
E nopital public molecula i		opération chirurgicale de la		es separement dans le secteur prive.			
Frais de séjour	Différent selon public/privé	BR	BR – 24 €	24 €	0 €		
Frais de séjour en secteur privé	794,04 €	794,04 €	770,04 €	24 €	0 €		
Honoraires médecins adhérents OPTAM ou OPTAM-CO	Dépassements maîtrisés	BR	100 % BR	Dépassements si prévu au contrat	Selon contrat		
Opération en secteur privé : honoraires du chirurgien	413 €	271,70 €	271,70 €	141,30 €	0 €		
Honoraires médecins secteur 2 (non adhérents OPTAM ou OPTAM-CO)	Honoraires libres	BR	100 % BR	Dépassements si prévu au contrat (remboursement des dépassements plafonné à 100% BR)	Selon contrat		
Opération en secteur privé : honoraires du chirurgien	451 €	271,70 €	271,70 €	135,85 €	43,45 €		
L'hônital nublic inclut la r	émunération des praticions da	Séjour sans actes lo		és séparément dans le secteur privé.			
			patient de plus de 17 ans, en				
Frais de séjour	Différent selon public/privé	BR	80 % BR	20 % BR	0 €		
Frais de séjour en secteur public	3 333,75 €	3 333,75 €	2 667,00 €	666,75 €	0 €		
Soins courants Honoraires médecins secteur 1	Tarif de convention	BR	70 % BR – 1 €	30 % BR	1 € de participation forfaitaire plus		
(généralistes ou spécialistes) Ex : Consultation médecin traitant généraliste pour un patient de + de				****	dépassement selon contrat		
18 ans	25 €	25 €	16,50 €	7,50 €	1 € de participation forfaitaire		
Ex : Consultation pédiatre pour enfant de moins de 6 ans	32 €	32 €	22,40 €	9,60 €	0 €		
Ex : Consultation médecin spécialiste pour un patient de plus de 18 ans (gynécologie obstétrique, ophtalmologie, dermatologie, etc.)	30 €	30 €	20 €	9 €	1 € de participation forfaitaire		
Honoraires médecins adhérents OPTAM ou OPTAM-CO	Dépassements maitrisés	BR	70 % BR – 1 €	30 % BR + dépassements si prévu au contrat	1 € de participation forfaitaire plus dépassement selon contrat		
Ex : Consultation pédiatre pour enfant de moins de 6 ans	32 €	32 €	22,40 €	9,60 €	0 €		
Ex : Consultation médecin spécialiste pour un patient de plus de 18 ans (gynécologie obstétrique, ophtalmologie, dermatologie, etc.)	44 €	30 €	20 €	23 €	1 € de participation forfaitaire		
Honoraires médecins secteur 2 (non adhérents OPTAM ou OPTAM-CO)	Honoraires libres	BR	70 % BR – 1 €	30 % BR + dépassements si prévu au contrat (remboursement des dépassements plafonné à 100% BR)	1 € de participation forfaitaire plus dépassement selon contrat		
Ex : Consultation pédiatre pour enfant de 2 à 16 ans	55 €	23 €	16,10 €	12,65 €	26,25 €		
Ex : Consultation médecin spécialiste pour un patient de plus de 18 ans (gynécologie obstétrique, ophtalmologie, dermatologie, etc.)	58 €	23 €	15,10 €	12,65 €	30,25 €		
Matériel médical	Tarif moyen facturé	BR	60 % BR	40 % BR + dépassements si prévu au contrat	Selon contrat		
Ex : Achat d'une paire de béquilles	25,63 €	24,40 €	14,64 €	10,99 €	0 €		
Dentaire				30 % BR + dépassements dans la			
Soins et prothèses 100 % santé	Prix moyen national	BR	70 % BR	limite du plafond des honoraires	0 €		
Ex : pose d'une couronne céramo-métallique sur incisives, canines et premières prémolaires	500 €	120 €	84 €	416 €	0 €		
Soins (hors 100 % santé)	Tarif de convention	BR	70 % BR	30 % BR + dépassements si prévu au contrat	Selon contrat		
Ex : détartrage	43,38 €	43,38 €	30,36 €	13,02 €	0€		
Prothèses (hors 100 % santé)	Prix moyen national	BR	70 % BR	30 % BR + dépassements si prévu au contrat	Selon contrat		
Ex : couronne céramométallique sur molaires	547,90 €	120 €	84 €	96 €	367,90 €		
Orthodontie (moins de 16 ans)	Prix moyen national	BR	100 % BR	Dépassement si prévu au contrat	Selon contrat		
Ex : traitement par semestre (6 semestres max.)	720 €	193,50 €	193,50 €	96,75 €	429,75 €		
Optique				40 % BR + dépassements dans la			
Équipement 100 % santé	Prix moyen national	BR	60 % BR	limite des PLV (4)	0 €		
Ex : verres simples et monture	41 € (par verre) + 30 € (monture)	12,75 € par verre + 9 €	7,65 € par verre + 5,40 €	33,35 € (par verre) + 24,60 € (monture)	0€		
Ex : verres progressifs et monture	90 € (par verre) + 30 € (monture)	27 € par verre + 9 €	16,20 € par verre + 5,40 €	73,80 € (par verre) + 24,60 € (monture)	0 €		
Équipement (hors 100 % santé)	Prix moyen national	BR	60 % BR	40 % BR + dépassements si prévu au contrat, dans la limite des plafonds réglementaires	Selon contrat		
Ex : verres simples et monture	100 € (par verre) + 139 € (monture)	0,05 € par verre + 0,05 €	0,03 € par verre + 0,03 €	150 €	188,91 €		
Ex : verres progressifs et monture	231 € (par verre) + 139 € (monture)	0,05 € par verre + 0,05 €	0,03 € par verre + 0,03 €	250 €	350,91 €		
Lentilles	Prix moyen national	Pas de prise en charge (dans le cas général)	Pas de prise en charge (dans le cas général)	Prise en charge si prévu au contrat	Selon contrat		
Forfait annuel	NC	Non remboursé (dans le cas général)	Non remboursé (dans le cas général)	150 €	Forfait par an		
Chirurgie réfractive	Prix moyen national	Non remboursé	Non remboursé	Prise en charge si prévu au contrat	Selon contrat		
Ex : opération correctrice de la myopie	NC	Non remboursé	Non remboursé	200 €	Forfait par œil et par an		
L	<u> </u>		<u> </u>		I		

Z	Aides auditives						
	Équipement 100 % santé	Prix moyen national	BR	60 % BR	40 % BR + dépassements dans la limite des PLV (4)	0 €	
1	Par oreille pour un patient de plus de 20 ans	950 €	400 €	240 €	710 €	0 €	
	Équipement (hors 100 % santé)	Prix moyen national	BR	60 % BR	40 % BR + dépassements si prévu au contrat, dans la limite des plafonds réglementaires	Selon contrat	
1	Par oreille pour un patient de plus de 20 ans	1 534 €	400 €	240 €	360 €	934 €	

- 1) Les exemples de remboursements sont donnés pour un assuré sans taux de prise en charge particulier et respectant le parcours de soins coordonnés.
- 1) Les contrats sont dits « responsables » quand ils respectent des obligations fixes par la règlementation, notamment des minimums et maximums de remboursement ainsi que des interdictions de prise en charge. Pour aller plus loin, consulter le Glossaire de l'assurance complémentaire santé.

 3) La BR est un tarif de « référence » fixé pour chaque acte, chaque produit, chaque dispositif médical. L'assurance maladie obligatoire ne rembourse dans la plupart des cas qu'un % de la BR, à un taux différent selon les actes, produits de santé, dispositifs médicaux, le complément étant apporté par l'assurance maladie complémentaire

Ce document présente des exemples de remboursements en euros par l'assurance maladie et par votre contrat complémentaire santé, parmi les cas les plus fréquents et selon le niveau de couverture choisi. Ils ne correspondent pas forcément à vos besoins ou à votre situation mais, ils vous permettent de comprendre, choisir ou comparer les tableaux de garantie. Ils ne peuvent se substituer aux documents contractuels qui seuls engagent l'organisme de complémentaire santé. Ils ont été construits sur la base des données communiquées par l'assurance maladie obligatoire et en s'appuyant sur le Glossaire de l'assurance complémentaire santé édicté par l'Unocam. (https://unocam.fr/ressources/documents-a-telecharger/)



4) Prix limite de vente.

Votre contrat Vitamin 3 sous marque Apivia est assuré par Apivia Macif Mutuelle, mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité et adhérente à la Mutualité Française. SIREN 779 588 501. Siège social: 17-21 place Etienne Pernet - 75015 PARIS cedex 15.

Le contrat est distribué par le réseau d'Apivia Courtage - SAS au capital de 20 000 000 € - RCS Tours 490 625 662 - Siège Social 108 rue Ronsard 37100 Tours - ORIAS n'09 051 617 (www.orias.fr). Exerce sous le contrôle de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) - 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS Cedex 09